

Décision

Générale

colonial

Décision n° 475-218-1914 portant création d'un poste administratif à Vile Mascali. (îles Moucha)

n° 475-218-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 décembre 1914

Numéro JO
n° 218 du 31/12/1914

Date du numéro
31 décembre 1914

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vul'arrêté n° 54 du 12 Février 1914, organisant le service des Affaires politiques et indigènes et en réglementant le fonctionnement

Vul'arrêté de ce jour interdisant, sauf autorisation, l'accès des îles Moucha;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Il est créé à l'île Mascali (îles Moucha) un poste administratif. Ce poste sera occupé par un détachement de gardes indigènes dont le Commandant de la Brigade assurera la relève. Art. 2 – La présente décision, qui aura son effet pour compter du 1er Janvier prochain, se ra communiquée, enregistrée partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie./,

Fernand DELTEL.